



RCS : MEAUX

Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01507

Numéro SIREN : 753 360 460

Nom ou dénomination : A.T.O.M

Ce dépôt a été enregistré le 27/09/2017 sous le numéro de dépôt 7314

A.T.O.M

S.A.R.L. au capital de 5 000 euros
Siège social : 15 rue du Maréchal Juin
77 270 VILLEPARISIS
753 360 460 RCS MEAUX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE**

SARL A.T.O.M,

En

SAS A.T.O.M

Jean-Luc Houdart

Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

Myriam de Rouvray

Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

Christophe de Rouvray

Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société A.T.O.M, société à responsabilité limitée, en société par action.

Aux associés,

En exécution de la mission de Commissaire à la transformation qui m'a été confiée en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Par ailleurs, à ma connaissance, il n'a été consenti aucun avantage particulier.

D'autre part, en application de l'article L. 223-43 du Code de commerce, j'ai établi en deuxième partie un rapport sur la situation de votre société.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité d'exploitation.

Jean-Luc Houdart

Myriam de Rouvray

Christophe de Rouvray

Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

La synthèse de mon analyse sur la situation de la société est la suivante :

Société bénéficiant d'une trésorerie équilibrée et d'un actif circulant suffisant pour face à ses obligations et engagements.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Paris,
Le 21/09/2017

Myriam de Rouvray
Associée

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a series of loops and a horizontal line extending to the right.